

COMPTE RENDU
Séance du Conseil Municipal de Gourgé

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 janvier 2023 à 20 h 00 à la Mairie de GOURGÉ, sous la présidence de Monsieur FEUFEU David, Maire de la Commune.

Etaient présents : FEUFEU David, GIRARD Jean-Luc, RIBETTE Aurélien, METAIS Jacques, DUTERTRE Manon, NAULEAU Daniel, MILLERIOUX Damien, BOUDIER Mickaël, AUBRUN Thomas, LAMARCHE Catherine, GAULT Isabelle et BRAUD Catherine

Etaient absents excusés : NEANT

Secrétaire de séance : MILLERIOUX Damien

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion.

Mouvements pendant la séance : NEANT

1 Prise en charge investissement avant budget 2023

Monsieur le Maire signale que préalablement au vote du budget primitif 2023, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2022.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier semestre 2023, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2022, à savoir :

Chapitre 20 : Opération 46 : Compte 2031 frais études 8 641 € (34 567/4)
(Salle des Fêtes)
Opération OPNI : Compte 2031 4 375 € (17 500/4) **TOTAL 13 016 € TTC**

Chapitre 21 : Opérations 28 : Compte 21312 bât publics 625 € (2 500/4)
(Réparation bâtiments) Compte 21318 autres bât. 2 657 € (10 627/4)
Compte 21568 mat.outil. 975 € (3 900/4) **TOTAL 4 257 € TTC**

Opération OPNI : Compte 21316 cimetière 750 € (3 000/4)
Compte 2151 voirie 2 500 € (10 000/4)
Compte 2152 voirie 975 € (3 900/4)
Compte 2183 mat bur.inf. 250 € (1 000/4)
Compte 2184 7 500 € (30 000/4)
Compte 2188 autres 5 625 € (22 500/4) **TOTAL 17 600 € TTC**
Opération 46 : Compte 21318 205 685 € (822 739/4) **TOTAL 205 685 € TTC**

Chapitre 23 : Opérations 17 : Compte 2315 Trav. 6 555 € (26 220/4)
(Réfection routes)
Opération OPNI : Compte 2315 14 120 € (56 483/4) **TOTAL 20 675 € TTC**
TOTAL GENERAL 261 233 € TTC

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2023. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces crédits afin de pouvoir faire face à des dépenses imprévues et nécessaires au bon fonctionnement de la Commune.

2 –Etat des engagements inscrits au budget 2022 restant à réaliser budget 2023

Monsieur le Maire rappelle à L'Assemblée : Les restes à réaliser en dépenses et en recettes sont pris en compte pour le calcul du solde du compte administratif. Ils interviennent dans le calcul du besoin de financement de la section d'investissement de l'exercice N-1 que l'assemblée délibérante doit obligatoirement couvrir par l'affectation du résultat de fonctionnement N-1.

Ils doivent donc être établis de façon sincère, à savoir :

en dépenses : les restes à réaliser de la section d'investissement arrêtés à la clôture de l'exercice correspondent aux dépenses engagées au cours de l'exercice budgétaire écoulé mais non mandatées au 31 décembre. La comptabilité des dépenses engagées, dont la tenue est obligatoire pour toutes les collectivités, permet de cerner aisément ces dépenses. Les dépenses engagées non mandatées donnent lieu à l'établissement d'un état en fin d'année (voir annexe), revêtu de la signature de l'ordonnateur et du comptable, pour permettre leur paiement au début de l'exercice suivant, tant que le budget de cet exercice n'a pas été voté.

en recettes : les restes à réaliser de la section d'investissement arrêtés à la clôture de l'exercice correspondent aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31 décembre de l'année considérée.

Toute inscription à ce titre doit donc reposer sur une pièce justificative, intervenue avant cette date.

Les restes à réaliser, en dépenses comme en recettes, sont repris dans les colonnes appropriées au budget primitif de l'exercice suivant.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter l'état des restes à réaliser présenté en annexe.

3 – Divers devis 2023

Monsieur le Maire signale au Conseil l'établissement de plusieurs devis correspondants à l'étude des différents projets des commissions communales, à savoir l'achat de panneaux de voirie, de matériels d'occasion, etc... Ces propositions feront l'objet d'une préparation effectuée par chaque commission concernée et seront validées lors de prochaines réunions de Conseil pour l'exercice 2023.

Par contre pour la réparation et consolidation du bâtiment de la Forge suite à un accident de la route et afin de pouvoir fournir un devis à l'assurance, en respectant les délais imposés, il est proposé au Conseil Municipal de valider le devis des travaux de démolition et de réfection nécessaires à cet aménagement étudié lors de la dernière commission Bâtiment, à savoir :

Entreprise FRAFIL Chatillon sur Thouet pour un montant de 48 315.17 € TTC

Entreprise MOULIN Johann La Peyratte pour un montant de .38 713.03 € TTC

Et l'entreprise Le P'tit Ludo Gourgé pour un montant de 36 145.05 € TTC

Le Conseil Municipal décide par 11 voix pour et une abstention de retenir le devis de l'entreprise de maçonnerie Le P'tit Ludo de Gourgé pour un montant de 36 145.05 € TTC avec l'actualisation de prix, compte-tenu de la date de réalisation qui sera en début 2024.

Ce montant sera inscrit sur l'exercice 2023.

4 – Ingénierie départementale 79 : modifications statuts

Monsieur le Maire rappelle que la création de l'Agence technique départementale a été approuvée par délibérations concordantes du Département et des communes et établissements publics intercommunaux qui en sont membres.

L'Agence a été installée en février 2018. Les statuts ont été modifiés en avril 2019 pour prendre en compte les communes fusionnées.

Après quatre ans de fonctionnement, il convient d'ajuster et préciser les statuts de l'Agence

Les modifications proposées portent principalement sur les points suivants :

- la prise en compte des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes ;
- la tenue des instances en visioconférence.

Considérant que le Département a décidé de créer l'Agence technique départementale des Deux-Sèvres afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

Considérant qu'après quatre années de fonctionnement, les statuts doivent être ajustés notamment s'agissant des recommandations de la Chambre régionale des Comptes ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de donner son accord aux modifications apportées aux statuts de l'Agence technique départementale des Deux-Sèvres et d'approuver les statuts modifiés tels qu'ils figurent en annexe

5- Avis du Domaine sur la valeur vénale d bâtiment communal situé « la Gare »

Monsieur le Maire signale qu'un avis a été demandé aux domaines sur ce bâtiment suite à une proposition d'achat.

Après connaissance de ce document par le Conseil Municipal, il appartiendra aux personnes intéressées de se manifester s'ils souhaitent l'acquérir.

Sachant qu'actuellement l'Association « Solidarité Missionnaire » occupe les lieux à titre gracieux.

A SUIVRE...

6- Convention et tarifs confection repas pour Ecole maternelle Pressigny

Pour rappel depuis le mois de septembre, à la rentrée scolaire 2022, la Cantine de Gourgé confectionne les repas pour l'école maternelle de Pressigny.

Après une réunion avec les différentes commissions concernées un prix de revient a été décidé en fonction des charges supportées calculées chaque année pour les frais RPI ;

Ce tarif s'élève à 4.50 € le repas qui correspond au prix de revient défini pour l'année scolaire 2021/2022.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer ce prix à 4.50 € le repas et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à cette transaction.

7- Reconstitution Argent de Poche

Mme DUTERTRE Manon propose la reconduction de ce dispositif pour l'année 2023 car il a rencontré un vif succès en 2021 et en 2022.

Ces missions débuteraient dès les vacances scolaires de février prochain.

Pour rappel, les interventions se font sur des demi-journées de trois heures dont trente minutes de pause.

Chaque demi-journée est rémunérée à raison de 15 euros.

Les travaux pouvant être réalisés, avec encadrement des agents communaux, sont très variés : désherbage, arrosage, ramassage de feuilles, entretien de locaux, ponçage, peinture, rangement, archivage, etc.

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire cette opération et de fixer 40 demi-journées pour ce dispositif argent de poche pour l'année 2023.

8- Transport solidaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal ce service de transport basé sur le bénévolat et l'échange afin de lutter contre l'isolement des personnes et permettre aux personnes à toutes générations confondues de se déplacer pour les nécessités de la vie courante.

Un règlement a été mis en place à sa création et révisé en 2020 mais l'indemnisation pour les personnes bénévoles qui emmènent les personnes a été fixé à 0.35 € le km, pour un aller simple, le retour étant dû aussi.

Il est proposé au Conseil de réactualisé ce tarif compte-tenu du barème actuel des impôts qui est de 0.55 € pour une voiture de 5 CV jusqu'à 5 000 km ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer un tarif unique de 0.55 € du Km parcouru pour l'année 2023 et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour modifier le règlement et d'informer les bénévoles de ce changement.

Pour rappel un seul bénévole disponible pour l'instant pour 4 à 5 demandeurs de ce service.

9 – Point Salle des Fêtes

Monsieur le Maire explique qu'en attendant le nouvel aménagement du futur parking autour de la Salle, un terrassement provisoire sera effectué avec des graviers et une délimitation avec des poteaux en bois sera mise en place pour éviter des stationnements de véhicules proche de la porte d'entrée et de la terrasse extérieure.

Une réunion avec le maître d'œuvre a eu lieu pour définir l'achèvement des travaux de toutes les entreprises concernées par ce chantier, afin de définir une date pour la visite de fin de travaux avec les responsables de la Commission de sécurité et avec le SDIS.

10 – Infos et questions diverses

10.1 Propositions emplacements armoires dans le cadre du déploiement de la Fibre Optique Orange :

Avenue du Thouet : (juste après le pont à droite route de Saint Loup)

Ou

Grand'Rue : (au coin de l'ancienne poste, en face la cantine)

Le Conseil Municipal décide de choisir l'emplacement qui se situe Avenue du Thouet.

10.2 Formation Premiers secours du 16 février

Il reste 4 places et elle sera proposé aux présidents d'Associations

10.3 Mme Manon DUTERTRE signale au Conseil Municipal la rencontre avec la ligue de l'enseignement pour le devenir du Foyer des Jeunes, avec la possibilité de créer une Junior Association avec des jeunes de 11 à 18 ans sous la forme d'une association loi 1901.

Des futures réunions devraient avoir lieu afin de finaliser ce projet : convention, aide financière, etc...

10.4 Une information de l'Académie sur le délestage électrique a été divulguée en cas de coupure concernant les écoles de Gourgé qui sont sous la responsabilité de la Communauté de Communes puisqu'elles en ont la compétence.

Fin du Conseil Municipal à 21 heures 30

Rappel des délibérations du 18 janvier 2023

- 1. Prise en charge investissement avant budget 2023**
- 2. Etat des engagements inscrits au budget 2022 restant à réaliser budget 2023**
- 3. Divers devis 2023**
- 4. Ingénierie départementale 79 : modifications statuts**
- 5. Avis du Domaine sur la valeur vénale d bâtiment communal situé « la Gare »**
- 6. Convention et tarifs confection repas pour Ecole maternelle Pressigny**
- 7. Reconduction Argent de Poche**
- 8. Transport solidaire**
- 9. Point Salle des Fêtes**
- 10. Infos et Questions diverses**

CONSEILLERS MUNICIPAUX

FEUFEU David	GIRARD Jean-Luc	RIBETTE Aurélien	MÉTAIS Jacques
AUBRUN Thomas	NAULEAU Daniel	BOUDIER Mickaël	BRAUD Catherine
DUTERTRE Manon	GAULT Isabelle	LAMARCHE Catherine	MILLÉRIOUX Damien